



Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en région Centre

Au 31 décembre 2007, 442 établissements pour personnes âgées de région Centre offrent une capacité d'accueil de 32 500 places. Plus de 300 établissements ont signé la convention tripartite devenant ainsi des établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La région affiche un taux d'équipement de 135 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. La dépendance touche une population chaque année plus nombreuse. Près de 45 % des résidents des EHPA sont classés en GIR 1 ou 2. Près de 18 500 personnes, représentant 16 000 équivalents temps plein, sont employés dans les établissements pour personnes âgées. Le taux d'encadrement est en progression continue depuis 1996. Les effectifs sont composés pour les trois-quarts de personnels du secteur médical. Les responsables d'établissements s'efforcent de mettre en œuvre des mesures pour atténuer les effets défavorables du vieillissement.

Décembre 2009

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) regroupent l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui accueillent des personnes âgées de façon permanente, temporaire, de jour ou de nuit.

Selon l'enquête réalisée en 2008, la région Centre compte 442 EHPA au 31 décembre 2007, répartis comme suit : 298 maisons de retraite, 87 logements-foyers, 38 unités de soins de longue durée (USLD) et 19 résidences d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour. L'ensemble de ces structures offre une capacité d'hébergement de 32 458 places installées. Fin 2007, près de 30 500 personnes résident dans un établissement pour personnes âgées.

Les maisons de retraite proposent le plus grand nombre de places (76 %), les logements-foyer en offrent 13 % et les USLD, 10 %. Seule 1 % de la clientèle est prise en charge dans les structures d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour.

Les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret détiennent, compte tenu de leur poids démographique important, les plus grandes capacités d'accueil de la région.

De plus en plus de signatures de convention tripartite

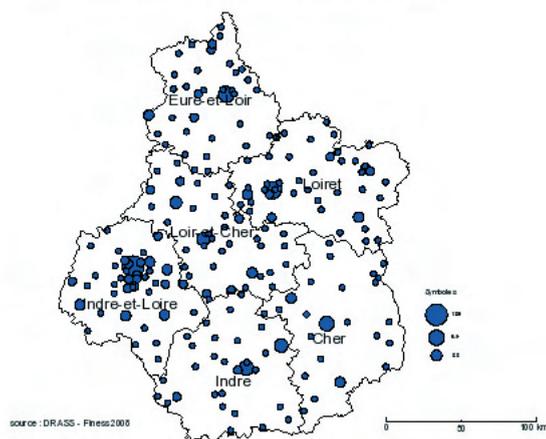
Près de 300 conventions tripartites ont été signées permettant la médicalisation totale des établissements signataires.

Désormais, près de 90 % des maisons de retraite, 68 % des USLD et 5 % des logements-foyers régionaux sont donc engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

En outre, fin 2007, 29 établissements déclarent avoir une demande de convention tripartite en cours. Les EPHAD représenteront plus des trois-quarts des établissements accueillant des personnes âgées pour une capacité d'accueil légèrement supérieure à 25 000 places.

Dans l'Indre et le Loir-et-Cher, les EHPAD représentent, respectivement 89 % et 85 % de l'ensemble des structures pour personnes âgées ; en revanche, les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir affichent des proportions plus faibles (70 %) -certains foyers logements sont cependant susceptibles à terme de devenir EHPAD. Dans le Loiret, la part des EHPAD est équivalente à celle de la région (77 %).

L'implantation des maisons de retraite



Une capacité d'accueil stable sur la période 2003-2007

Depuis 2003, date de la précédente enquête, la capacité d'accueil régionale n'a pas augmenté. Les places créées en maison de retraite ont seulement compensé la perte de places en logements-foyers et en unités de soins de longue durée. L'impact des politiques de renforcement de la création de places en établissement, décidées fin 2003, est encore peu perceptible ; le délai d'installation d'une nouvelle place étant en moyenne de 3 ans. De fait, le financement (dépenses de soins) permettant la création de 518 places a été attribué à la région Centre de 2005 à 2007.

En revanche, la période 2003-2007 a permis aux responsables de structures pour personnes âgées de transformer leurs établissements en EHPAD, renforçant ainsi le processus de médicalisation et de modernisation du parc. On observe le même phénomène à l'échelon de la métropole.

Le coefficient d'occupation moyen atteint 97 %, soit une augmentation d'un point en quatre ans. Cet indicateur est donc proche des possibilités d'occupation maximales autorisées dans les établissements. On ne relève pas de fortes disparités au niveau des départements de la région. De même, le coefficient d'occupation est aussi élevé dans les EHPAD que dans les établissements n'ayant pas signé de convention tripartite.

En dix ans, près de 2 000 lits ou places ont été installés pour accueillir les personnes âgées en région Centre. La capacité d'accueil de la région a augmenté sur un rythme moins soutenu (8 %) que celui de la métropole (13 %). L'évolution est contrastée selon les territoires. Les départements où les proportions de personnes âgées sont les plus élevées ont créé de nombreuses places supplémentaires : le Loir-et-Cher (+ 15 %), l'Indre (+ 11 %) et le Cher (+ 8 %). En revanche, les capacités d'accueil dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont peu progressé, respectivement 5 % et 4 %. Toutefois, l'Eure-et-Loir dispose d'un taux d'équipement favorable tandis que le Loiret connaît un déficit de place qui tend à être comblé par des procédures d'appels à projets

Capacité totale en lits et places dans les établissements pour personnes âgées

	Cher		Eure-et-Loire		Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Loiret		Centre	
	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places	Nombre d'établissements	Nombre de lits et places
Maisons de retraite	29	2 982	49	4 081	38	2 760	67	5 811	51	3 863	58	5 020	292	24 517
- dont EPHAD	29	2 982	38	3 239	38	2 760	62	5 459	48	3 654	51	4 620	266	22 714
Logement-foyer	14	693	9	386	9	371	36	1 527	11	500	14	907	93	4 384
Établissements de soin longue durée	7	762	6	493	7	484	2	186	7	581	9	791	38	3 297
- dont EPHAD	4	492	3	315	7	484	1	62	6	522	6	630	27	2 505
Accueil de jour - hébergement temporaire	1	16	2	nd	4	57	8	94	1	nd	3	31	19	198
Ensemble	51	4 453	66	4 960	58	3 672	113	7 618	70	4 944	84	6 749	441	32 396

Un taux d'équipement en baisse

Selon l'enquête, la région Centre affiche un taux d'équipement de 135 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus ; un taux qui demeure supérieur à celui de la métropole (127 ‰). Les taux d'équipement présentent des disparités selon les départements : c'est en Indre-et-Loire (143 ‰) et en Eure-et-Loir (141 ‰) qu'ils sont les plus élevés ; à l'inverse l'Indre (129 ‰) et plus encore le Loiret (124 ‰) se situent en-deçà de la moyenne régionale.

Le taux d'équipement est en constante diminution depuis une dizaine d'années, et ce, quel que soit le territoire envisagé. Cette baisse résulte à la fois d'une croissance plus forte de la population âgée de 75 ans ou plus, au regard de l'augmentation du nombre de places en institution ; mais aussi, de dispositions destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mise en place d'aides à domicile, allocation personnalisée d'autonomie).

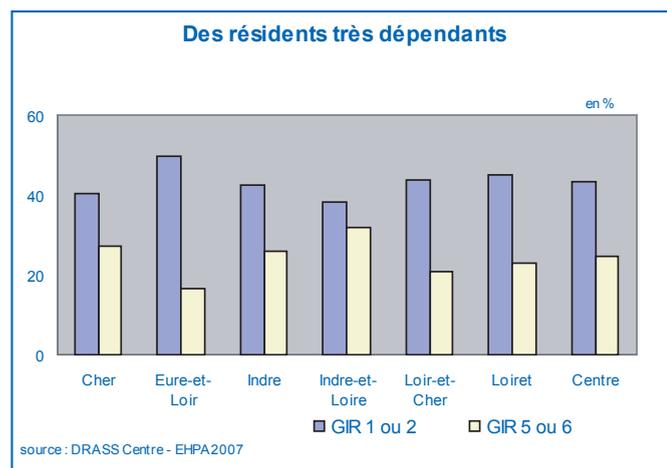
Des résidents très dépendants...

C'est un fait, les Français vivent de plus en plus longtemps : en 1999, les plus de 75 ans représentaient 8,8 % de la population, en 2006, ils en constituaient 9,5 % ; et, selon les prévisions, cette tranche d'âge devrait dépasser les 15 % en 2030.

L'espérance de vie en hausse, globalement perçue par une grande majorité de la population comme source de progrès et de meilleure santé, se manifeste aussi chez de nombreuses personnes âgées par de lourds handicaps et des situations de dépendance. Celle-ci touche désormais une population chaque année plus nombreuse. D'après l'enquête EHPA, les résidents des établissements pour personnes âgées ont des niveaux d'autonomie très variables. Près de 45 % des résidents sont évalués en GIR1 ou 2, ce qui atteste d'un niveau de dépendance très important. Seuls 25 % des résidents sont classés en GIR5 ou 6 et possèdent donc un certain degré d'autonomie.

A l'échelle départementale, la répartition des résidents selon leur degré d'autonomie est peu ou prou équivalente à celle de la région. Toutefois, deux départements présentent de fortes disparités : l'Eure-et-Loir où la moitié des personnes hébergées sont en situation de fortes dépendances (GIR1 ou 2) ; et l'Indre-et-Loire où cette population ne représentent que 37 % des résidents.

Le groupe iso ressource (GIR) est un indicateur permettant d'évaluer le degré de dépendance d'un résident. Il est attribué par un médecin suivant un ensemble de critères (comportement, autonomie,...). Il va du niveau 1 (personne très dépendante) au niveau 6 (personne non dépendante).



Le GIR moyen pondéré (GMP) est un indicateur qui fixe la dépendance moyenne des pensionnaires des établissements, et détermine le niveau des moyens qui leur seront accordés. Plus le GMP de l'établissement est élevé, plus le niveau de dépendance des résidents est important. En 2007, sur l'ensemble des EHPA, il s'élève à 530. Il est logiquement plus élevé dans les EHPAD (645).

...qui nécessitent toujours plus de personnel

Les établissements pour personnes âgées emploient près de 18 500 personnes, soit plus de 16 300 emplois en équivalent temps plein (ETP). Les effectifs ETP sont en hausse de 8 % en quatre ans. Le taux d'encadrement global (50) est équivalent à celui de la métropole. Il est plus élevé dans les EHPAD (57) et dans les établissements de soins de longue durée (71) où les résidents dépendants sont proportionnellement plus nombreux. La progression du taux d'encadrement est continue depuis 1996, date de la première enquête.

Les effectifs, fortement féminisés (87 %), sont composés pour les trois-quarts de personnels du secteur paramédical (aides-soignants, infirmiers,...) et d'agents de service. Le personnel éducatif, social et d'animation représente 5 % des effectifs, tandis que le personnel médical constitue moins de 1 % des effectifs. Les personnes âgées hébergées en établissement conservant le libre choix de leur médecin, ce sont principalement les médecins de ville qui interviennent dans les EHPAD ; chaque établissement doit disposer d'un temps de médecin coordonnateur.

La moyenne d'âge du personnel est de 41 ans. C'est au sein du personnel médical que la moyenne d'âge est la plus élevée (52 ans) ; parmi le personnel paramédical qu'elle est la plus basse (39 ans).

La surveillance et la protection des résidents nécessitent une présence permanente d'un certain nombre de personnes. Près de 9 % du personnel, principalement des femmes, travaillent uniquement la nuit. Le travail en alternance représente un mode de travail peu développé (5 %) dans ce type d'établissement.

Les effectifs des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées

	Effectifs	ETP	ETP en %
personnel de direction	1 084	907	5,6
personnel des services généraux	2 341	2 059	12,6
Personnel d'encadrement	212	183	1,1
Personnel éducatif, social, d'animation...	890	735	4,5
Personnel médical	291	110	0,7
Personnel paramédical ou soignant	7 421	6 709	41,2
Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)	6 107	5 584	34,3
Ensemble	18 346	16 287	100,0

Source : DRASS Centre - Enquête EHPA 2007

Plus de services pour améliorer la qualité de vie des résidents

Afin de respecter l'intimité des résidents, plus de 85 % des chambres sont individuelles dans les établissements pour personnes âgées.

L'âge et la dépendance empêchent parfois de pouvoir naturellement disposer d'une certaine qualité de vie. Les responsables d'établissements pour personnes âgées s'efforcent de mettre en œuvre des actions pour atténuer les effets défavorables du vieillissement. Certains services visent à lutter contre l'isolement, d'autres à encourager l'activité, d'autres encore à agrémenter le cadre de vie. Le développement de l'animation figure parmi les objectifs d'amélioration de la qualité visés dans les conventions tripartites. C'est ainsi que la très grande majorité des EHPA (90 %) offre des salles de restauration et des espaces communs de détente (salons). Des lieux d'animation sont prévus dans 83 % des établissements ; enfin les deux tiers des établissements disposent d'un salon de coiffure.

L'enquête EHPA

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est une enquête exhaustive, réalisée par la DREES par voie postale, auprès des gestionnaires d'établissements. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). L'enquête EHPA 2007 décrit la situation des établissements au 31 décembre 2007 et fournit :

- un état des établissements : activité, et informations sur l'aménagement des bâtiments ;
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services : sexe, âge, statut, fonction, ancienneté...;
- une description de la clientèle hébergée : sexe, âge, degré de dépendance, incapacités...;
- une description des personnes sorties définitivement de ces établissements au cours de l'année 2007.

En région Centre, certains établissements n'ayant pas répondu à l'enquête, un redressement a été nécessaire pour estimer les données. Les pondérations ont été obtenues en se calant sur les données FINESS au 31 décembre 2007 pour les non-répondants et les données de l'enquête pour les autres, c'est-à-dire le nombre d'établissements et de places installées par catégorie d'établissement et par taille.

La convention tripartite :

La convention est signée par le représentant légal de l'établissement, le président du Conseil Général, l'autorité tarifaire compétente pour l'assurance maladie (le Préfet pour les établissements hébergeant des personnes âgées et le directeur de l'ARH pour les USLD). Cette convention signée pour une durée de 5 ans doit définir les conditions de fonctionnement de l'établissement (sur le plan financier et par rapport à la qualité de la prise en charge des personnes et des soins dispensés). Des moyens financiers sont octroyés pour accompagner ces mesures.

Directeur de la publication : Pierre-Marie DETOUR
Rédaction : Service Etudes et Statistiques
Mise en page : Service mutualisé de la communication
ISBN : N°978-2-11-098432-6

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales du Centre
Cité Coligny - 131 faubourg Bannier- Bât.P2 - 45044 ORLEANS CEDEX 1 -
Tel. : 02 38 77 47 00- Télécopie : 02 38 54 46 03
<https://www.sante.centre.gouv.fr>